

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

États financiers intermédiaires non audités

Pour la période de six mois close le 30 septembre 2024

Les présents états financiers intermédiaires non audités ne contiennent pas le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (« RDRF ») du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir un exemplaire du RDRF intermédiaire gratuitement en composant le 1-877-216-4979, en nous écrivant à l'adresse 255, avenue Dufferin, London (Ontario) N6A 4K1, ou en visitant notre site Web à www.counselportfolios.ca/fr-ca ou celui de SEDAR+ à www.sedarplus.ca. Des exemplaires des états financiers annuels ou du RDRF annuel peuvent aussi être obtenus gratuitement des façons décrites ci-dessus.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du fonds d'investissement.

AVIS DE NON-AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Le gestionnaire du Fonds d'épargne à intérêt élevé Counsel (le « Fonds ») nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du Fonds. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Canada (Règlement 81-106), si un auditeur n'a pas revu les états financiers intermédiaires, cela doit être divulgué dans un avis complémentaire. Les auditeurs indépendants du Fonds n'ont pas revu les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux (en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	30 sept. 2024	31 mars 2024 (Audité)
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	426 012	389 032
Trésorerie et équivalents de trésorerie	266	–
Intérêts courus à recevoir	738	1 494
Sommes à recevoir pour placements vendus	–	–
Sommes à recevoir pour titres émis	–	1 112
Total de l'actif	427 016	391 638
PASSIF		
Passifs courants		
Dette bancaire	–	170
Sommes à payer pour placements achetés	510	407
Sommes à payer pour titres rachetés	–	–
Distributions à verser	1 485	–
Sommes à payer au gestionnaire	7	6
Total du passif	2 002	583
Actif net attribuable aux porteurs de titres	425 014	391 055

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 30 septembre
(en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	2024 \$	2023 \$
Revenus		
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	9 699	3 924
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	–	–
Profit (perte) net(te) latent(e)	–	–
Total des revenus (pertes)	9 699	3 924
Charges (note 6)		
Frais de gestion	299	125
Frais d'administration	111	43
Intérêts débiteurs	11	1
Frais du comité d'examen indépendant	1	2
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	422	171
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
Charges nettes	422	171
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, avant impôt	9 277	3 753
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	–	–
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	9 277	3 753

Actif net attribuable aux porteurs de titres (note 3)

	par titre		par série	
	30 sept. 2024	31 mars 2024 (Audité)	30 sept. 2024	31 mars 2024 (Audité)
Série A	10,00	10,00	219 379	216 949
Série C	10,00	10,00	1	24
Série F	10,00	10,00	106 183	84 756
Série I	10,00	10,00	11 992	13 221
Série S	10,00	–	51 655	–
Série Patrimoine privé	10,00	10,00	35 804	76 105
			425 014	391 055

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation (note 3)

	par titre		par série	
	2024	2023	2024	2023
Série A	0,23	0,24	4 974	2 068
Série C	0,28	0,25	1	–
Série F	0,23	0,24	2 386	1 231
Série I	0,24	0,25	285	195
Série S	0,18	–	504	–
Série Patrimoine privé	0,24	0,25	1 127	259
			9 277	3 753

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 30 septembre
(en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	Total		Série A		Série C		Série F		Série I	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES										
À l'ouverture	391 055	101 027	216 949	48 424	24	3	84 756	37 240	13 221	5 216
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	9 277	3 753	4 974	2 068	1	–	2 386	1 231	285	195
Distributions versées aux porteurs de titres :										
Revenu de placement	(9 269)	(3 576)	(4 968)	(1 969)	–	–	(2 385)	(1 179)	(285)	(185)
Gains en capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	(325)	–	(190)	–	–	–	(99)	–	(15)
Total des distributions versées aux porteurs de titres	(9 269)	(3 901)	(4 968)	(2 159)	–	–	(2 385)	(1 278)	(285)	(200)
Opérations sur les titres :										
Produit de l'émission de titres	238 275	205 582	87 129	123 184	–	–	68 587	65 889	5 014	5 879
Réinvestissement des distributions	7 480	3 744	4 085	2 073	–	–	1 832	1 208	241	200
Paiements au rachat de titres	(211 804)	(74 747)	(88 790)	(34 276)	(24)	(2)	(48 993)	(31 713)	(6 484)	(1 571)
Total des opérations sur les titres	33 951	134 579	2 424	90 981	(24)	(2)	21 426	35 384	(1 229)	4 508
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	33 959	134 431	2 430	90 890	(23)	(2)	21 427	35 337	(1 229)	4 503
À la clôture	425 014	235 458	219 379	139 314	1	1	106 183	72 577	11 992	9 719
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :			Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres
Titres en circulation, à l'ouverture			21 695	4 836	2	–	8 476	3 719	1 322	521
Émises			8 714	12 289	–	–	6 858	6 572	501	587
Réinvestissement des distributions			408	207	–	–	183	121	24	20
Rachetées			(8 879)	(3 419)	(2)	–	(4 899)	(3 164)	(648)	(157)
Titres en circulation, à la clôture			21 938	13 913	–	–	10 618	7 248	1 199	971

	Série S		Série Patrimoine privé	
	2024	2023	2024	2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES				
À l'ouverture	–	–	76 105	10 144
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	504	–	1 127	259
Distributions versées aux porteurs de titres :				
Revenu de placement	(504)	–	(1 127)	(243)
Gains en capital	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	(21)
Total des distributions versées aux porteurs de titres	(504)	–	(1 127)	(264)
Opérations sur les titres :				
Produit de l'émission de titres	52 976	–	24 569	10 630
Réinvestissement des distributions	330	–	992	263
Paiements au rachat de titres	(1 651)	–	(65 862)	(7 185)
Total des opérations sur les titres	51 655	–	(40 301)	3 708
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	51 655	–	(40 301)	3 703
À la clôture	51 655	–	35 804	13 847
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :			Titres	Titres
Titres en circulation, à l'ouverture	–	–	7 611	1 013
Émises	5 297	–	2 456	1 061
Réinvestissement des distributions	33	–	99	26
Rachetées	(165)	–	(6 586)	(717)
Titres en circulation, à la clôture	5 165	–	3 580	1 383

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 30 septembre (en milliers de \$)

	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	9 277	3 753
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	–	–
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	–	–
Revenu en nature reçu des placements	(9)	–
Achat de placements	(169 247)	(140 481)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	132 388	7 432
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	756	(1 156)
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	1	–
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(26 843)	(130 452)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de titres	226 602	205 562
Paiements au rachat de titres	(199 019)	(74 747)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(304)	(157)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	27 279	130 658
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	436	206
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	(170)	1 054
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	266	1 260
Trésorerie	–	1 260
Équivalents de trésorerie	722	–
Dette bancaire	(456)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	266	1 260
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Dividendes reçus	–	–
Impôts étrangers payés	–	–
Intérêts reçus	10 455	2 768
Intérêts versés	11	1

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 30 septembre 2024

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
COMPTES D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ					
Compte d'épargne-placement de la BNE	Canada	Comptes d'épargne à intérêt élevé	149 530 842	149 531	149 531
Compte d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable	Canada	Comptes d'épargne à intérêt élevé	212 097 865	212 098	212 098
Compte d'épargne à intérêt élevé IPC de la Banque Nationale	Canada	Comptes d'épargne à intérêt élevé	64 001 000	64 001	64 001
Total des comptes d'épargne à intérêt élevé				425 630	425 630
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT					
¹ Marché monétaire Counsel, série O	Canada	Fonds communs de placement	38,191	382	382
Total des fonds communs de placement				382	382
Coûts de transaction				—	—
Total des placements				426 012	426 012
Trésorerie et équivalents de trésorerie					266
Autres éléments d'actif moins le passif					(1 264)
Actif net attribuable aux porteurs de titres					425 014

¹ Ce fonds est géré par le gestionnaire ou des sociétés affiliées au gestionnaire du Fonds.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

APERÇU DU PORTEFEUILLE

30 SEPTEMBRE 2024

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Compte d'épargne à intérêt élevé	100,1
Fonds du marché monétaire	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1
Autres éléments d'actif (de passif)	(0,3)

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	100,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1
Autres éléments d'actif (de passif)	(0,3)

31 MARS 2024

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Compte d'épargne à intérêt élevé	99,3
Fonds du marché monétaire	0,1
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	99,4
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux 30 septembre 2024 et 2023 ou aux semestres clos à ces dates, à l'exception des données comparatives présentées dans les états de la situation financière et les notes annexes, qui se rapportent au 31 mars 2024. Pour l'exercice au cours duquel un fonds ou une série est établi(e) ou rétabli(e), l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement ou de rétablissement. Lorsqu'une série d'un fonds a été dissoute au cours de l'une ou l'autre des périodes, l'information concernant la série est fournie jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de dissolution. Se reporter à la note 10 a) pour la date de constitution du Fonds et la date d'établissement de chacune des séries.

Le Fonds a été constitué en fiducie d'investissement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 255, avenue Dufferin, London (Ontario) Canada. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts (désignées en tant que « titre » ou « titres ») de séries multiples. Les séries du Fonds sont offertes à la vente aux termes d'un prospectus simplifié ou aux termes d'options de placement avec dispense de prospectus.

Au cours de la période, « gestionnaire » désigne Services de portefeuille Counsel Inc. (« Counsel »), une filiale de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), elle-même une filiale de Power Corporation du Canada. Le 1^{er} octobre 2024, Counsel a été fusionnée avec Gestion de placements Canada Vie limitée (« GPCV »), qui est également une filiale de Canada Vie, et la société issue de la fusion, nommée GPCV, a continué à agir en qualité de gestionnaire du Fonds. Le gestionnaire a conclu une convention d'administration de fonds avec Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie »), une société affiliée au gestionnaire, pour les services d'administration. Les placements du Fonds dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »), y compris la Norme comptable internationale 34 (« IAS »), *Information financière intermédiaire*, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers ont été établis selon les mêmes méthodes comptables, les mêmes jugements comptables critiques et les mêmes estimations que ceux qui ont été utilisés pour établir les états financiers annuels audités les plus récents du Fonds, soit ceux de l'exercice clos le 31 mars 2024. La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du Fonds en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de GPCV le 8 novembre 2024.

3. Méthodes comptables significatives

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers comme des comptes d'épargne à intérêt élevé. Le Fonds classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie des instruments ont expiré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les titres rachetables du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles différentes et confèrent aux porteurs de titres le droit de faire racheter leur participation dans le Fonds contre un montant de trésorerie égal à leur part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds, faisant en sorte qu'ils respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au prix de rachat.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les titres du Fonds, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux titres du Fonds, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux titres non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour titres émis ou de Sommes à payer pour titres rachetés à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements du Fonds dans des comptes d'épargne à intérêt élevé sont évalués au coût qui, majoré des intérêts courus, correspond à sa juste valeur, conformément aux modalités contractuelles convenues avec les contreparties.

Les instruments financiers du Fonds comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement;

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution représentent les intérêts courus dans les comptes d'épargne à intérêt élevé par les contreparties, réorganisés quotidiennement.

Le revenu, les profits (pertes) réalisé(e)s et les profits (pertes) latent(e)s sont répartis quotidiennement et proportionnellement entre les séries.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

d) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

e) Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre

L'actif net attribuable aux porteurs de titres par titre est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série de titres un jour ouvrable donné par le nombre total de titres de la série en circulation ce jour-là.

f) Valeur liquidative par titre

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds d'investissement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de titres (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 10, le cas échéant.

g) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par titre

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation par titre figurant dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période.

h) Modifications comptables futures

Counsel a déterminé qu'aucune incidence significative sur ses états financiers ne découle des normes IFRS publiées mais non encore en vigueur.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les titres sont émis et rachetés et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un fonds de placement à capital variable non coté ou un fonds négocié en bourse (« FNB ») dans lequel le Fonds investit (« Fonds sous-jacents »), mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, le gestionnaire doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents ne respectent pas la définition d'une entité structurée, car :

- I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;
- II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;
- III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes. Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 10 résume les détails des participations du Fonds dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

5. Impôts sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéficiaires, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de titres à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds compte être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement avant la fin de sa première année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du Fonds est le 31 décembre. Le Fonds distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception de l'impôt minimum de remplacement, le cas échéant.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

5. Impôts sur le résultat (suite)

Les pertes du Fonds ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le Fonds pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes nettes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Le Fonds n'a aucune perte pouvant être portée en réduction du revenu imposable futur, puisqu'il est dans sa première année d'imposition.

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille et la conclusion d'ententes avec des courtiers inscrits pour l'achat et la vente de titres du Fonds par des porteurs de titres.

Des frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») sont facturés à chaque série du Fonds, le cas échéant, et, en retour, le gestionnaire prend en charge tous les frais d'exploitation du Fonds autres que certains frais précis associés au Fonds.

Les autres frais associés au Fonds comprennent les taxes et impôts (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH et l'impôt sur le résultat), les intérêts et les coûts d'emprunt, l'ensemble des frais et des charges du Comité d'examen indépendant (« CEI ») du Fonds Counsel, les coûts engagés pour respecter l'exigence réglementaire en matière de production de l'Aperçu du Fonds, et tous les nouveaux frais associés aux services externes qui n'étaient pas généralement facturés dans le secteur canadien des fonds communs de placement après la date de dépôt du plus récent prospectus simplifié du Fonds.

Le gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion et d'administration ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Se reporter à la note 10 pour les taux des frais de gestion et d'administration imputés à chaque série de titres.

7. Capital du Fonds

Le capital du Fonds, qui comprend l'actif net attribuable aux porteurs de titres, est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de titres. Les titres en circulation du Fonds aux 30 septembre 2024 et 2023 ainsi que les titres qui ont été émis, réinvestis et rachetés au cours de ces périodes sont présentés dans l'état de l'évolution de la situation financière. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement décrits à la note 10.

8. Risques découlant des instruments financiers

a) Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »).

Le gestionnaire cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs et des stratégies de placement du Fonds. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du Fonds et à s'assurer de la conformité avec la stratégie de placement établie du Fonds, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un taux élevé de revenus d'intérêts mensuels, tout en protégeant le capital et en procurant de la liquidité, en investissant principalement dans des comptes de dépôt à intérêt élevé. Même si le Fonds exerce ses activités en tant que fonds du marché monétaire, sa valeur liquidative peut s'écarter de 10 \$ par part et il ne verse des distributions qu'une fois par mois.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles.

Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de titres rachetables. Pour surveiller la liquidité de ses actifs, le Fonds a recours à un programme de gestion du risque de liquidité permettant de calculer le nombre de jours nécessaires pour convertir les placements détenus par le Fonds en espèces au moyen d'une approche de liquidation sur plusieurs jours. Cette analyse du risque de liquidité permet d'évaluer le niveau de liquidité du Fonds par rapport à des pourcentages minimums prédéterminés, établis pour différentes périodes. En outre, le Fonds peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

Pour agir en conformité avec la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements qui peuvent être rapidement vendus).

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds. La plus importante exposition au risque de crédit du Fonds est liée à ses placements dans les comptes d'épargne à intérêt élevé auprès de la Banque Équitable, dont la note de crédit actuelle à court terme est de R1-faible et de la Banque de Nouvelle-Écosse, dont la note de crédit à court terme actuelle est de R1-élevée.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états de la situation financière.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement.

9. Autres informations

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RON	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CLP	Peso chilien	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CNY	Yuan chinois	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
COP	Peso colombien	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
CZK	Couronne tchèque	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
DKK	Couronne danoise	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NTD	Nouveau dollar de Taïwan	VND	Dong vietnamien
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZMW	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	PHP	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	PKR	Roupie pakistanaise		

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du Fonds et renseignements sur les séries

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Placement minimal (\$)	Frais de gestion ⁵ (%)	Frais d'administration ⁵ (%)
Série A ¹	24 janvier 2023	500	0,20	0,05
Série C ^{1,4}	24 janvier 2023	500	0,10	0,05
Série F ²	24 janvier 2023	500	0,10	0,05
Série J ^{2,3,5}	24 janvier 2023	500	–	0,05
Série Patrimoine privé ⁶	24 janvier 2023	–	–	0,05
Série S ⁷	10 mai 2024	–	–	0,03

- 1) Les titres de la série A et de la série C sont les seuls qui sont assujettis à des frais d'acquisition. Les titres peuvent être assujettis à des frais négociés allant jusqu'à 5 % au moment de la souscription initiale.
- 2) Des frais de consultation négociables ou des frais établis en fonction de l'actif (plus les taxes de vente) sont à payer par les investisseurs à leur(s) courtier(s) relativement aux titres de cette série détenus. Les frais peuvent être perçus par le gestionnaire dans le compte de l'investisseur au moyen du rachat de titres et remis au courtier à la demande de l'investisseur. Le courtier peut également percevoir les frais directement auprès de l'investisseur.
- 3) Les frais de gestion attribuables à cette série correspondent à ceux de la série F, mais sont payables par l'investisseur directement au gestionnaire plutôt que par le Fonds, généralement au moyen du rachat mensuel de titres.
- 4) Cette série est seulement offerte aux investisseurs ayant recours au service de rééquilibrage par le conseiller de Counsel (le « RPC de Counsel »).
- 5) Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion (directement ou indirectement) ou aux frais d'administration payables par les investisseurs ou les diminuer.
- 6) Aucuns frais de gestion ne sont imputés à la série Patrimoine privé. Un investisseur doit conclure une entente pour prendre part à un programme géré discrétionnaire offert par IPC Valeurs mobilières et accepter de payer certains frais fondés sur l'actif.
- 7) Cette série est offerte à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie pour ses fonds distincts, mais peut être vendue à d'autres investisseurs comme le déterminera le gestionnaire.

b) Reports prospectifs de pertes fiscales

À la fin de la dernière année d'imposition, aucune perte en capital ni autre qu'en capital n'était disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

c) Prêt de titres

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Commissions

Pour les périodes terminées les 30 septembre 2024 et 2023, les commissions versées par le Fonds n'ont pas généré de services de tiers fournis ou payés par les courtiers.

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un taux élevé de revenu d'intérêts mensuel tout en assurant la protection du capital et en offrant de la liquidité en investissant principalement dans des comptes de dépôts à intérêt élevé. Avant le 30 octobre 2023, le Fonds avait une valeur liquidative variable. À cette date, le Fonds est passé à une valeur liquidative fixe de 10 \$, les distributions aux investisseurs s'accumulant chaque jour.

ii. Risque de change

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt, car ses placements étaient uniquement des comptes au comptant.

iv. Autre risque de prix

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, le Fonds n'avait aucune exposition importante à l'autre risque de prix.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a)) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

v. Risque de crédit

La plus importante exposition du Fonds au risque de crédit est liée à ses placements dans des comptes d'épargne à intérêt élevé auprès d'institutions financières. Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, la note de crédit à court terme de ces institutions financières s'établissait comme suit :

	30 septembre 2024	31 mars 2024
Note des billets à court terme*	% de l'actif net	% de l'actif net
R1 (élevée)	50,2	29,2
R1 (moyenne)	–	–
R1 (faible)	49,9	70,1
Sans note	–	–
Total	100,1	99,3

* Les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	30 septembre 2024				31 mars 2024			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Compte d'épargne à intérêt élevé	425 630	–	–	425 630	388 660	–	–	388 660
Fonds communs de placement	382	–	–	382	372	–	–	372
Total	426 012	–	–	426 012	389 032	–	–	389 032

La méthode du Fonds consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours des périodes, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Les placements détenus par le gestionnaire et des fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire, investis dans la série S du Fonds, le cas échéant (comme il est décrit à la rubrique *Constitution du Fonds et renseignements sur les séries* de la note 10), s'établissaient comme suit :

	30 septembre 2024	31 mars 2024
	(\$)	(\$)
Gestionnaire	2 601	2 549
Fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire	51 655	–

h) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

i) Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Les détails des placements du Fonds dans des fonds sous-jacents au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024 sont les suivants :

30 septembre 2024	% de l'actif net du Fonds sous-jacent	Juste valeur des placements du Fonds (\$)
Marché monétaire Counsel, série O	3,3	382

31 mars 2024	% de l'actif net du Fonds sous-jacent	Juste valeur des placements du Fonds (\$)
Marché monétaire Counsel, série O	3,1	372

j) Changement de nom

Le 29 octobre 2024, le Fonds a été renommé Fonds d'épargne à intérêt élevé Counsel.